



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

Séance du 26 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt six janvier à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 19 janvier 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	10
VOTANTS	10

 Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCAATION

Datee	du 19/01/23
Affichée	le 20/01/23

Etaient présents : Jean SELLIER
 Philippe VAN-HOORNE
 Michel LE GLAUNEC
 Serge DELAVALLÉE
 Guy MARTEL
 François BRIZARD
 François CARBONELL
 Jean-Luc BEAUFILS
 Virginie VIOLET
 Véronique HELLEUX

OBJET

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention OPAH sur le territoire de la CdC et de l'OPAH RU sur le centre-ville de L'Aigle

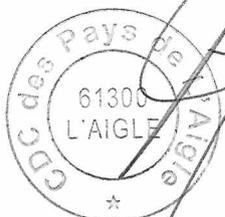
Pouvoir :

Absent excusé :

Absente : Nathalie LENÔTRE

Acte reçu en Préfecture le 08/02/23
 Publié en ligne le 08/02/23
 Certifié exécutoire

Le Président,
 Jean SELLIER



Monsieur CARBONELL, Vice-Président délégué à l'urbanisme, rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

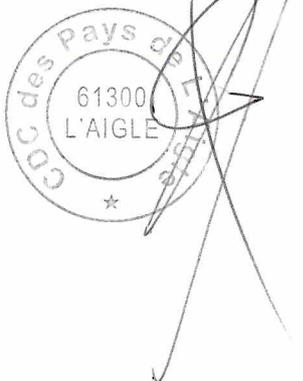
En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, les dossiers de demande de paiement de la subvention CdC sont les suivants :

- Considérant que la commission constituée de SOLIHA, du Vice-Président à l'urbanisme et des services de la CdC a émis un avis favorable le 11/01/2023 sur les aides indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessus.
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget
 - Vu la délibération n°2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
 - Vu la délibération n°2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
 - Vu la délibération n°2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides.
 - Vu la délibération n° 2021-10-21-183 du Bureau Communautaire en date du 21 Octobre 2021 attribuant les marchés de travaux pour la requalification de la place de Verdun,
 - Considérant que les crédits, prévus au bilan d'opération, sont inscrits au budget,

Acte reçu en Préfecture le 08/02/23
Publié en ligne le 08/02/23
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

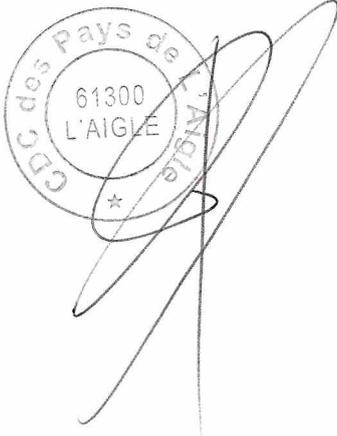


Acte reçu en Préfecture le 08/02/23
 Publié en ligne le 08/02/23
 Certifié exécutoire

Le Bureau après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

Le Président,
 Jean SELLIER



Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC	Référence du courrier accord de principe CDC	Date courrier accord de principe CdC	Date courrier SOLHA accord pour demande de paiement
Maheru	La Gaubergerie Ouest	CDC	précarité énergétique	10/02/22	1 600,00 €	4	4/3/22	5/12/22
Villers en Ouche	1 Grande Rue	CDC	autonomie	12/04/22	454,00 €	16	19/5/22	28/11/22

VOTE : UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20230126-2023-01-26-008-DE
Date de télétransmission : 08/02/2023
Date de réception préfecture : 08/02/2023